Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère) RTE Tel :

Aéronef (type couleur immatriculation) FGRRA - pilote : Christophe DABAT

Bénéficiaire (nom + téléphone) RTE GMR DAUPHINE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
semaine 20	PERIER	BOURG D'OISANS			1	visite de surveillance de la ligne htb cordeac-pont escoffier 3 personnes
semaine 20	BOURG D'OISANS	Pyl57			2	dépose de bucheron pylone pour coupe de taillis au niveau 2 personnes
date exacte*						* La date de survol choisie doit être communiqué au secteur dès que connue
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- Une aire de circaète à contourner, commune de Valbonnais (cf carte)
- Eviter une zone de regroupement chamois autour des cotes du Paletas, commune de Chanteperier
- Il y aura des bouquetins sur le site du Lauvitel, peut-être dans la zone du pylône 57 : dans la mesure du possible, faire une approche la + haute possible avant dépose du personnel

Pour l'ensemble de la zone en cœur : limiter au maximum le temps de survol pour minimiser son impact

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **269 / 2022**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **09/05 / 2022**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins